



CAPA Mouvement intra PsyEN, 21 juin 2019

Nous siégeons aujourd'hui pour les mutations académiques des PsyEN, dans un contexte de crise sociétale dans lequel l'institution prend des décisions qui l'aggravent et que nous dénonçons.

Depuis l'arrivée de ce gouvernement, notre fédération, la FSU, a dénoncé et s'est opposée à ses réformes de l'Ecole, souvent opaques, et qui ont accentué le caractère ségrégatif et inégalitaire de l'Ecole, en en faisant un vecteur de tri social (Parcoursup, transformation des lycées, réforme du bac, de la voie professionnelle, ...).

La loi « de la confiance » de Blanquer bafoue les textes réglementaires de notre nouveau corps, en réduisant de façon caricaturale le travail des psychologues à de l'évaluation psychométrique prescrite par les médecins de l'EN, et en ne reconnaissant pas la responsabilité professionnelle des psychologues qui œuvrent au sein des équipes pédagogiques autant qu'en lien direct avec les familles.

Le projet de loi de la Fonction publique prend le contre-pied du progrès social et dépouille les fonctionnaires de nombreuses garanties, notamment pour ce qui concerne leur avancement et leurs promotions puisque les CAP n'auront plus droit de regard sur ces questions. Alors que, jusqu'à présent, ces opérations étaient faites en toute transparence.

De plus, cette réforme va favoriser une généralisation du recrutement par contrat et programmer la fin du service public. L'exemple des projets du gouvernement pour les CIO et l'ONISEP illustre dramatiquement sa volonté de démantèlement des services publics et du statut des fonctionnaires. En effet, nous assistons à la destruction d'un service d'orientation de l'Éducation Nationale reconnu, que l'on veut faire passer pour inefficace alors même qu'on ne lui offre que des moyens de fonctionnement très limités, moyens pourtant grassement investis pour privilégier leur privatisation et externalisation avec tous les risques d'accroissement des inégalités, de manipulation des esprits que cela comporte.

Notre fédération, la FSU, est opposée à ces projets. Nos collègues le sont tout autant. Ils étaient nombreux à être en grève mardi 18 juin pour dire :

- qu'ils refusent de ne laisser qu'un CIO par département d'ici à 3 ans ;
- qu'ils refusent la nomination de petits regroupements de PSY EN EDO dans certains lycées, en dépit des règles d'affectation en vigueur ;
- qu'ils refusent que les DCIO soient rapatriés dans les DSDEN ou les SAIO ;
- qu'ils refusent que soient éclater les collectifs de travail pourtant essentiels pour nourrir la professionnalité de chaque PSY EN.

Concernant plus spécifiquement le sujet traité en CAP aujourd'hui, alors que le nouveau corps a été créé depuis presque 2 ans, nous continuons à dénoncer les dysfonctionnements et les paradoxes de la gestion administrative des PSY EN EDA :

- Pour le mouvement, les PSY EN EDA sont obligés de faire acte de candidature sur des circonscriptions et non sur des écoles où sont rattachés les RASED. Nous continuons à revendiquer que l'école de rattachement devienne l'établissement de référence.

D'autre part, la façon dont les PSY EN EDA ont formulé leurs vœux montre clairement qu'ils ont mal été informés par l'administration sur la manière de formuler leurs vœux pour le mouvement.

- Nous continuons à demander que les RASED aient un budget suffisant pour permettre aux PSY EN EDA de bénéficier d'outils actualisés indispensables à l'exercice de leur fonction et d'être remboursés de tous les frais engagés en matière de déplacement.
- Nous demandons le maintien et le développement des RASED complets.

Nous demandons des explications :

- concernant les situations des 2 collègues qui ont un avis « à consolider », le même que l'année précédente. Qu'est-ce que l'administration a mis en place pour ces 2 collègues afin de les aider ?
- concernant la situation de la collègue qui a eu une opposition à la promotion à la HC et qui est « retraitsable ». Pourquoi cette opposition a été maintenue et à quelle condition pourrait-elle être levée.
- Une collègue apparaît dans le tableau alors qu'elle a été promue l'an dernier dans le corps des PE (n°9)

Au-delà de ces demandes, la FSU revendique :

- Plus de places au concours des PsyEN, afin d'assurer aux professionnels une formation ad hoc indispensable, un salaire décent, un statut leur assurant des droits.
- La création de postes de psychologues pour combler les postes vacants, pour atteindre l'objectif de 800 élèves par psychologue (moyenne des pays de l'OCDE) permettant une plus grande présence au sein des établissements, d'assurer les remplacements et les compléments de temps partiels, indispensables pour préserver la santé des collègues, actuellement mise à mal.
- De la même manière que certaines catégories de personnels, comme les CPE ou les documentalistes sont réunis mensuellement, nous demandons des réunions entre psychologues EDA une fois par période.
- Pour le fonctionnement du nouveau corps nous souhaitons que Madame la rectrice autorise une réunion trimestrielle entre chaque CIO et les psychologues EDA des écoles du secteur concerné car les textes actuels mentionnent qu'il faut renforcer la coordination entre psychologues EDA et EDO au moment de la liaison école-collège.
- la mise en place d'une formation continue digne de ce nom, comme le préconise le code de déontologie des psychologues, pour garantir la compétence professionnelle. La tenue d'un GT a d'ailleurs été décidée pour traiter de cette question.